

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 15293

présenté par

Mme Keke, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 10

À l'alinéa 4, substituer au taux :

« 85 % »

le taux :

« 100 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons que pour toute carrière complète, le minimum contributif soit fixé au niveau du SMIC. En effet, le MICO est le minimum contributif qui permet aux retraités du régime général ayant cotisé sur de faibles salaires de percevoir un montant minimum de retraite. Or l'augmentation promise par le gouvernement n'améliorera pas la situation de retraités qui, non seulement devront attendre l'âge d'annulation de la décote pour partir à taux plein mais subiront

quand même des revenus insuffisants pour une vie digne. Le minimum contributif n'est en effet même pas indexé sur le SMIC, et la valorisation promise n'est que de 22 euros supérieure au seuil de pauvreté, ce qui est très insuffisant pour subvenir aux besoins de base pour une retraite décente. Un retraité sur 10 en France vit de ressources inférieures au seuil de pauvreté. C'est aussi une question d'égalité : en effet les femmes sont 52% à percevoir une pension inférieure à 1000 euros contre 20% des hommes. Une vie de travail au SMIC doit ouvrir droit à une retraite digne. Par cet amendement, nous cherchons donc à revaloriser les pensions des plus fragiles. Nous proposons que le montant de la pension minimale pour une carrière complète soit équivalent au SMIC.